



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 9 mai 2019

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par télé-conférence le 9 mai 2019 en présence de :

- M. Denis BAVARD, membre associé titulaire
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent titulaire, Présidente
- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé titulaire
- M. Michel VUILLOT, membre permanent titulaire.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 8 juillet 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, de déléguer à :

- M. Michel VUILLOT, membre permanent, sa compétence à statuer sur la décision au cas par cas n°3085 relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Boulon (Calvados).

Pour la mission régionale
d'autorité environnementale de Normandie,
sa Présidente

Corinne ETAIX